

## COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTRACOL

L'an deux mil dix-sept et le dix-sept janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Montracol, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur DRUGUET, Maire, à la mairie.

Convocation du 10/01/2017

Présents : Mme AGIUS – Mme BONTEMPS – M. BORDES – M. BUCILLIAT - Mme CHAMBARD – Mme CHARNAY - M. DEPRAZ – M. DRUGUET – Mme INNOCENTI – M. JOLY – M. LAFONT – Mme MADÉJA – M. MERLE – Mme ROUX DIT RICHE – M. SUBTIL

A été élu secrétaire : M. MERLE

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le compte-rendu du conseil municipal du 15 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

### PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE 2017

Préalablement au vote du budget primitif 2017, la commune ne peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2016.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2017 et de pouvoir faire face à des dépenses imprévues ou urgentes, le Conseil Municipal, peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2016.

Monsieur le Maire propose d'ouvrir les crédits suivants :

➤ Pour le budget principal :

• Dépenses :

- C. / 2112 - Terrains de voirie : 1 000 € au titre de provision pour frais pour l'acquisition de diverses parcelles à titre gratuit sur la commune de Montracol
- C. / 2128 – Autres agencement et aménagements de terrains : 3 600 € pour le remplacement de l'éclairage du plateau sportif
- C. / 2138 - Autres bâtiments publics : 2 000 € pour le remplacement du chauffage de la salle des associations (ex bibliothèque)
- C. / 2152 - Installations de voirie : 8 500 € pour l'installation de nouveaux poteaux incendie et l'acquisition de panneaux de signalisation.
- C. / 21568 – Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile : 2 500 € acquisition de tenues d'intervention pour les dernières recrues du CPINI de Montracol
- C. / 2183 – Matériel de bureau et matériel informatique : 500 € pour l'acquisition d'un appareil photo numérique
- C. / : 2184 – Mobilier : 500 € pour l'acquisition d'un nouvel isoloir et d'une armoire à clés

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2017 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce avant le vote du budget primitif 2017.

### SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE ET D'E-COMMUNICATION DE L'AIN : DESIGNATION D'UN SUPPLÉANT SUPPLÉMENTAIRE

Monsieur le Maire explique que lors de l'assemblée générale du 9 avril 2016, les délégués du Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain ont délibéré pour rendre possible la tenue de plusieurs assemblées par an au risque de ne pas avoir le quorum. C'est pourquoi les statuts ont été modifiés pour augmenter le nombre de suppléants : « chaque commune membre procède à la désignation du suppléants en nombre double du nombre de délégués titulaires. Il est précisé que chaque suppléant est apte à remplacer indifféremment tout délégué titulaire empêché. Le cas échéant, il siège au comité avec voix délibérative. »

Il convient donc pour la commune de Montracol, de désigner un délégué suppléant supplémentaire.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** Madame Corinne AGIUS comme déléguée suppléante supplémentaire

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **- Voirie :**

Monsieur LAFONT informe les membres du conseil municipal que la commission voirie qui devait initialement se réunir le 14 janvier pour faire le tour des routes communales afin de prévoir les travaux pour 2017 est reportée à une date ultérieure pour cause de neige le jour prévu.

Il précise que suite à un rendez-vous avec le Syndicat Veyle-Reyssouze-Vieux Jonc, il a été informé que les canalisations d'eau seraient vraisemblablement changées en 2018 route de Buellas : la commune ne fera donc pas de travaux sur cette route avant ce changement contrairement à ce qui avait été envisagé.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil d'un courrier reçu en mairie demandant à ce que l'éclairage public soit renforcé chemin de la Croix et qu'un miroir soit installé à l'intersection avec la route de Chaveyriat. Les Adjointes en charge de la voirie et de l'éclairage public étudieront la nécessité de faire ces aménagements. Monsieur le Maire rappelle qu'un point lumineux supplémentaire avait déjà été installé en 2014.

Sur le même sujet, il est signalé la dangerosité du virage proche du cimetière et d'une autre route du Colombier à la limite avec Saint-André-Sur-Vieux-Jonc. S'agissant des routes départementales il faudra le signaler au conseil départemental

### **- Bâtiments :**

Monsieur SUBTIL informe les membres du conseil municipal que les travaux d'électricité et le remplacement du chauffage de la future salle des associations (ex-bibliothèque) sont en cours de réalisations.

Il faudra ensuite prévoir de refaire la peinture : deux administrés se sont portés volontaires pour réaliser les travaux à charge pour la commune de fournir les matériaux.

Pour finir il fait un point sur les soucis de fuites d'eau rencontrés à l'école et dans les WC publics conséquence du froid.

### **- Communication :**

Mme BONTEMPS fait un point sur la distribution du bulletin municipal : il faudra prévoir des exemplaires supplémentaires pour décembre 2017 compte-tenu des nouvelles constructions des 2 dernières années.

Elle informe également les membres du conseil que le feu d'artifice prévu le 27 mai prochain sera tiré par la même entreprise que l'an dernier à savoir BREZAC Artifices.

Un point est fait sur le travail de la commission communication pour la réalisation d'un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants : c'est le devis de l'imprimerie moderne qui est retenu.

### **- Questions diverses :**

Un tour de table est fait pour le compte-rendu des diverses commissions intercommunales. Monsieur le Maire en profite pour rappeler que Bourg-en-Bresse Agglomération est devenue CA3B (Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse) le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et que l'élection du président et du bureau a eu lieu le 13 janvier 2017.

Il informe les membres du conseil de la démission d'un sapeur-pompier du CPINI de Montracol pour cause de déménagement intervenu fin 2015.

Pour finir, il indique que la cabine téléphonique située place de l'ancienne mairie sera enlevée définitivement semaine 5.

La séance est levée à 22h15